



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ARANDON-PASSINS
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

Date de convocation le 19 mars 2025

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 038-200063964-20250331-DE000020_2025-DE



Membres :	
En exercice :	23
Présents :	13
Absents :	10
Votants :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

Présidente : Madame le Maire Maria SANDRIN

Secrétaire : Madame Véronique GROS

DE000020-2025

DEPARTEMENT DE L'ISERE – CONVENTION D'USAGE ENS DE LA SAVE

Rapporteur : Maria SANDRIN

Présents : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Jean Paul COTTIER, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Sophie DE ARAUJO

Absents : Bruno GENEVAY, Marilyn SERRANO, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Cédric THIEVENAZ, Michel HANNI, Patricia COUTHON

Excusés : Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Guillaume LIAUZUN (pouvoir à A. FARGE), Chloé VIAL (pouvoir V. GROS)

Considérant les dispositions légales et réglementaires obligeant à établir une convention d'usage entre le Département de l'Isère et la Commune ;

Considérant qu'il est nécessaire de signer la convention établie par le Département de l'Isère pour mettre à disposition la parcelle située sur la Commune, au lieu-dit étangs de la Serre, section cadastrée parcelles AB 0141, ayant une superficie totale de 220m².

Considérant qu'il est important d'aménager un observatoire accessible aux personnes à mobilité réduite depuis la Via-Rhône et de réaliser des aménagements nécessaires au stationnement, au cheminement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

PROCÈDE à la validation des termes de la convention ci-annexée.

PRÉCISE que cette convention n'a pas d'incidence financière directe.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Véronique GROS



Le Maire
Maria SANDRIN

